

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Approbation des COMPTES DE GESTION des budgets de Plateau d'Hauteville - Exercice 2020

Séance du 31 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, trente et un mars, à dix-sept heure trente-neuf en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre mars deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 4 Jacques FUMEX (pouvoir à M. Jacques DRHOUIN) Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Alexandre LALLEMENT (pouvoir à M. Joël BORGEOU), Christine MARTINE (pouvoir à M. Gilbert LEMOINE)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sébastien BEVOZ

Membres absents : 0

Membres absents excusés, sortis momentanément de la séance : (conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 mai 1896 qui précise que les conseillers en exercice auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote ou leur enjoint de se retirer au moment de certaines délibérations, ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du quorum) : M. Philippe EMIN

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN

Soit : 23 présents et 3 pouvoirs

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée :

- que l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Grana », « Lotissement le Planachat », « Gîte d'Hostiaz », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Plateau d'Hauteville.
- que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs des budgets énumérés ci-dessus.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Madame la présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 relatifs au budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Grana », « Lotissement le Planachat », « Gite d'Hostiaz », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du même exercice.

- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN

